



Horizon 4

Bulletin d'information pour les personnes migrantes à Genève

Assurance-maladie

À partir de janvier 2013, le subsidie pour enfants reste d'un montant de 100.- francs, et ne couvre donc plus la totalité de la prime d'assurance-maladie. Par exemple, pour les personnes affiliées à la caisse Helsana, le montant à votre charge s'élève à 4.35 Frs par mois et par enfant pour l'assurance-maladie de base. Ainsi, vous recevrez des factures que vous devrez payer, même si vous percevez le subsidie cantonal.

Il arrive souvent que des conseillers-ères en assurances laissent entendre que les assurances complémentaires sont indispensables pour le bien de votre enfant. Attention, le subsidie cantonal ne couvre pas les primes des assurances complémentaires. Surtout si vos revenus sont modestes ou peu réguliers, il peut être risqué de conclure ce type d'assurance. Parlez-en lors de votre entretien au CCSI.

Violences conjugales

Le 15 juin 2012, le Parlement fédéral a adopté une nouvelle loi concernant les mesures de lutte contre les mariages forcés, qui devrait entrer en vigueur dans le courant de cette année. Cette nouvelle loi a également modifié l'art. 50 de la Loi sur les étrangers (LEtr), qui concerne la prolongation du permis de séjour obtenu par mariage, même quand l'union conjugale a duré moins de trois ans. Conformément à la nouvelle formulation, le droit au renouvellement du permis de séjour des

femmes étrangères victimes de violences conjugales séparées de leur époux est reconnu, sans qu'elles doivent rendre vrai-semblable que leur réintégration dans le pays d'origine est compromise.

Ainsi, une fois ce nouvel article entré en vigueur, en cas de violences conjugales prouvées (rapport de police, d'un centre d'aide aux victimes, etc.), le permis devra être renouvelé même si le mariage a duré moins de trois ans, et ce sans aucune autre condition.

Le CCSI s'est longtemps battu pour ce changement de loi, et restera attentif à la manière dont l'administration et les tribunaux vont mettre en œuvre, dans la pratique, ce nouvel art. 50 LEtr.

Nos horaires

Les heures d'ouverture de l'accueil du CCSI (guichet et téléphone) sont les suivantes:

- lundi: 13.30-16.30
- mardi, mercredi:
08.30-11.30 et 13.30-16.30
- jeudi, vendredi: 08.30-11.30

Si vous avez rendez-vous avec l'une des permanences en-dehors de ces heures, veuillez patienter dans le hall, vers les ascenseurs. Une personne viendra vous chercher.

Attention

Le CCSI n'est pas en mesure d'offrir de l'aide pour trouver un travail ou un logement à Genève.

Économie domestique: campagne nationale

Le 13 mars 2011 commence à Berne la campagne « Aucune employée de maison n'est illégale ». Cette campagne durera une année. Au programme, une conférence de presse, ainsi que le lancement d'une pétition. Il s'agit de faire reconnaître et de valoriser le travail fait par des personnes migrantes dans des foyers privés (ménage, garde d'enfants, de personnes âgées et/ou dépendantes). Nous revendiquons la nécessité d'une autorisation de séjour pour tou-te-s les travailleuses-eurs et souhaitons initier un débat sur la politique migratoire actuelle en Suisse. Enfin, nous défendons l'amélioration des conditions de travail et un accès à une réelle protection sociale dans toute la Suisse.

Tout au long de cette campagne, différentes activités sont prévues, telle qu'une brochure à l'intention des personnes employeuses, ou un concours d'affiches. Dans plusieurs cantons, des événements seront organisés (table-ronde, spectacle, etc...) ces prochains mois.

Vous trouverez des informations sur les dates et les événements sur notre site ou sur celui des Collectifs de soutien aux sans-papiers : www.ccsi.ch ou www.sans-papiers.ch.

Si vous avez envie de rejoindre le groupe régional de campagne, n'hésitez pas à en parler à l'accueil du CCSI ou à nous écrire à admin@ccsi.ch ! Vous êtes la/le bienvenu-e !

École primaire: inscriptions

Tout enfant vivant à Genève, quel que soit son statut, a le droit et l'obligation d'aller à l'école. Les enfants nés avant le 01.08.2009 commencent à la rentrée scolaire du 26 août 2013.

Pour être accepté à l'école, votre enfant doit avoir une assurance maladie. Pour les enfants sans permis de séjour, le CCSI est mandaté pour faire cette démarche avec le/la responsable légale de l'enfant. Prenez rendez-vous ou présentez vous directement à la réception avec les pièces d'identités de l'enfant et du/des responsables légaux. Votre enfant pourra commencer l'école dès votre passage au CCSI.

Assurance maladie: attention!

Ne signez jamais de documents relatifs à l'assurance maladie de base et/ou complémentaire avec un-e conseiller-ère en assurances qui vient chez vous! La pression est parfois forte, mais ces démarches peuvent être dangereuses. Contactez-nous avant de signer un quelconque document concernant l'assurance maladie.

Attestations de revenus

Pour le/les parents qui ne peuvent pas attester de leur salaire, le CCSI vous fait une attestation de revenus, notamment pour les cliniques dentaires et les cours d'appuis scolaire ARA. Prenez rendez-vous!

Restaurants scolaires

Actuellement, plusieurs restaurants scolaires sont surchargés, et il arrive que des demandes soient refusées, ou que l'institution exige un certificat de travail pour accepter d'inscrire votre enfant. Si vous rencontrez ce type de

problème, parlez-en rapidement au CCSI, nous pouvons essayer d'intervenir auprès des restaurants scolaires.

Crèches

Une fois que votre enfant a été pré-inscrit-e pour une place en crèche, le CCSI peut écrire une lettre d'appui, afin de soutenir votre demande. Pour cela, **il faut prendre un rendez-vous au mois de février ou de mars**, en vue de la rentrée de fin août, auprès de la Permanence Petite enfance du CCSI. Attention, cette lettre n'est toutefois pas une garantie pour trouver une place en crèche.

Lieux d'accueil parents-enfants :

Pour les enfants en âge pré-scolaire, il existe à Genève des lieux de rencontres et de loisirs (sans inscription préalable, gratuit) où les parents accompagnent leur enfants, rencontrent d'autres parents, d'autres enfants et des professionnel-le-s de la petite enfance. Voici quelques adresses en Ville de Genève :

- Le Cerf-Volant, Bd. Carl-Vogt 82, 1205 Genève (lundi au vendredi 14h30-18h30, mardi et jeudi martin 9h00-12h00, samedi 14h00-18h00).
- Espace parents-enfants, rue du Temple 10, 1201 Genève (lundi et jeudi 10h00-13h30, mardi 17h30-20h30, mercredi 10h00-16h30).
- UPA, ch. Surinam 7, 1203 Genève (lundi et jeudi 9h00-11h30).

Problèmes à l'école : à qui parler

Que vous soyez à Genève depuis peu ou depuis plus longtemps, l'intégration des enfants à l'école n'est pas toujours évidente. Si votre enfant est maltraité physiquement ou verbalement par des camarades, s'il ne se sent pas bien en classe, ne veut

plus aller à l'école ou devient triste ou agressif, parlez-en à l'enseignante, au/à la directeur-trice, à l'infirmière scolaire ou à l'éducateur/trice. Toutes ces personnes sont là pour que chaque enfant puisse s'épanouir et apprendre dans de bonnes conditions, et peuvent vous aider. La langue ne doit pas être un obstacle (des traducteurs-trices sont disponibles).

Ne laissez pas une situation se détériorer, le bien-être de votre enfant mérite d'être défendu. Tant votre enfant que vous en tant que parent, que vous soyez avec ou sans statut légal, avez les mêmes droits que tout autre élève ou parent. Si vous n'arrivez pas à être entendu à l'école, si la situation ne s'améliore pas, parlez-en au CCSI et nous essayerons de trouver ensemble une solution.

Votre contribution

Depuis le 1er janvier 2012, nous vous demandons une **contribution financière de 50 francs par dossier et par année** (à négocier en cas de difficultés financières).

La décision a été prise par le Comité du Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI). En effet, afin de continuer à faire un travail de qualité, nous avons besoin de plus de moyens. Depuis quelque années, le CCSI fait des efforts considérables pour augmenter ses ressources financières. Nous vous demandons de coopérer également à cet effort, et disons **un grand merci à celles et ceux qui ont versé leur contribution en 2012!**

Si vous avez des questions concernant cette décision, n'hésitez pas à les poser!

